

Synthèse

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

Dernière séance de l'année en présence des élus du Conseil Municipal des Jeunes

En préambule de cette réunion municipale, le maire a salué les élus du Conseil Municipal des Jeunes, invités à assister à une séance du Conseil pour mieux appréhender le fonctionnement de la commune. Chaque élu s'est présenté en expliquant ses délégations et son engagement. Au fil des délibérations, le maire a expliqué les tenants et aboutissants de chaque projet.

Les élus ont ensuite adopté le compte-rendu du Conseil du 7 novembre dernier ainsi que la décision du Maire prise par délégation.

L'ensemble des délibérations à l'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- La première délibération portait sur l'acceptation d'un don de 4 000 € pour les écoles.

FINANCES

- Le terrain multisports synthétique des écoles doit être renouvelé. Le Conseil va demander une subvention au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité. A hauteur de 70% soit 14 700 € HT sur les 21 000 € nécessaires.
- En raison de la hausse généralisée des produits alimentaires et de l'augmentation des coûts de l'énergie, les tarifs de la cantine scolaire municipale doivent être adaptés. Le Conseil fixe le prix du repas unitaire à 3,20 € (au lieu de 3,10 €), le repas unitaire exceptionnel à 5,20 € (au lieu de 5,10 €), pour les adultes il est fixé à 6,20 € (au lieu de 6,10 €). Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} avril 2023.
Concernant les taxes funaires, elles sont fixées à 60 € pour les opérations funéraires et 25 € pour la vacation de police. Ces tarifs seront mis en place à compter du 1^{er} janvier 2023.

INTERCOMMUNALITÉ

- Le Conseil adopte la convention de mandat avec le Parc naturel régional des Alpilles pour mener à bien le projet d'aménagement du belvédère de Notre-Dame du Château. Il s'agit d'y créer des aménagements paysagers valorisant le tourisme durable, la culture forestière, et promouvoir l'émergence d'une filière bois renouvelable.
Un projet évalué pour l'instant à 40 040 € HT, financé par les subventions du Conseil régional Sud et de la Métropole Aix-Marseille Provence avant un autofinancement communal.
- Les procès-verbaux de restitution des biens concernés par les compétences « voirie d'intérêt communautaire » et « éclairage public d'intérêt communautaire » sont approuvés. Il s'agit :
 - des voies reliant la zone d'activités de Laurade à la voirie départementale,

- les voies limitrophes avec Mas-Blanc des Alpilles,
- des trottoirs, accotements, bordures, caniveaux et le réseau d'eau pluvial (fossés et canalisations existantes)
- la signalisation horizontales et verticale réglementaires et la signalétique
- les équipements scellés au sol
- l'éclairage public (armoires, transporteurs, lampadaires...)
- Les compétences d'intérêt communautaire « voirie », « éclairage public », « équipements culturels et sportifs », « équipements préélémentaire et élémentaire » et « chenil-fourrière animal » sont restituées à la Commune sans transfert de charge.
- Le Conseil valide aussi le retrait du Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovant des Alpes-Méditerranée (Sictiam) au 1^{er} juillet 2023. La Commune estime ne plus avoir besoin des services du Sictiam, pouvant le faire via internet ou grâce au service informatique de la CCVBA.
- Une convention de mise à disposition d'une parcelle située dans le périmètre du Camping municipal sera signée avec l'ASCO des Vidanges, celle-ci disposant en sous-sol du busage de la roubine Terrenque. Ce document permettra l'occupation de la surface à des fins d'exploitation.

SOCIAL

- A compter de 2022, les élus décident d'offrir à chaque Grésouillais(e) de 70 ans et plus et ne souhaitant pas ou ne pouvant pas participer au « Repas de l'Amitié », un bon d'achat de 25 € (50 € pour les centenaires) à utiliser dans les commerces du village.

TRAVAUX

- Une convention de passage et d'accord de reprise de branchements électriques et téléphoniques va être signée avec le SMED 13 dans le cadre du renforcement du réseau électrique basse tension poste « Marché » et poste « Les Pins ». Ce renforcement est rendu nécessaire en raison de chutes de tension sur le secteur « avenue Mireille - chemin romain d'Arles à Saint-Rémy » résultant du nombre croissant de nouvelles habitations dans ce quartier.
Des travaux qui s'élèvent à :
 - 80 674 € HT pour la sécurisation poste « Les Pins » dont 16135 € (soit 20%) à la charge de la commune
 - 246 818 € HT pour le renfort des postes « Marché » et « Les Pins » dont 49 364 € HT (soit 20%) à la charge de la Commune

CULTURE ET TRADITIONS

- La Commune va demander le label « Ciéuta mistralenco » créé par le Félibrige. Il distingue les villes qui protègent, promeuvent et intègrent dans leur politique, la langue et la culture provençale. Elisabeth Rabouin conseillère municipale déléguée aux Traditions, à la Culture et aux Festivités, en sera la référente.
- La pastorale « Sidoni » se tiendra dimanche 29 janvier salle Pierre Emmanuel. Le tarif est fixé à 10 € par adulte, 5 € pour les 12-18 ans et gratuit pour les moins de 12 ans. Présenté par le groupe artistique de Barbentane, cette pastorale est en langue provençale surtitré en français, accessible à tous.

ENFANCE - JEUNESSE

- Le Conseil valide une participation financière à hauteur de 250 € par lycéen, pour un voyage aux Etats-Unis de trois élèves Grésouillais en Terminale au Lycée Alphonse Daudet de Tarascon.
- Le Conseil approuve l'avenant à la convention annuelle d'objectifs avec la Fédération ADMR des Bouches-du-Rhône concernant la subvention 2022 pour la crèche Picotis à hauteur de 52 000€.

COMMERCE

- La demande de dérogation d'ouverture dominicale de Pallas Cuir pour l'année 2023 les 8, 15, 22 et 29 janvier, les 5 et 12 février, les 19 et 26 novembre, les 3, 10 et 17 décembre est accordée.

MOTION

- Une motion de soutien à l'Arménie et au peuple arménien éprouvé par les violations répétées du droit international et des Droits de l'Homme est adoptée par le Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Collectif pour les littératures en langues régionales à l'école, regroupant 212 personnalités régionales et 20 organismes, a lancé une tribune et une pétition « Pour une vraie place des littératures en langues régionales dans les programmes scolaires ! »
Le Conseil soutient cette action confirmant la tenue de cours de provençal au sein de l'école à compter de janvier 2023.
 - La tribune : <https://www.nouvelobs.com/opinions/20221212.OBS67031/pour-une-place-veritable-des-langues-regionales-a-l-ecole.html>
 - La pétition <https://www.mesopinions.com/petition/art-culture/vraie-place-litteratures-langues-regionales-programmes/193595>
- Augustin Teyssier et Catherine Véran font un retour rapide sur leurs réunions respectivement avec la RTE et la sous-préfecture d'Arles, concernant les possibles délestages électriques en cas de surtension du réseau. Une organisation sera très rapidement mise en place dans le cadre du Plan communal de sauvegarde (PCS) en cas de besoin.
- Gérard Blanc tient à féliciter les équipes qui ont choisi et installé les nouvelles illuminations ainsi les 5 nouveaux chalets. Il se demande s'il n'est pas envisageable pour l'année prochaine de prolonger le Petit Noël des Grésouillais sur deux jours pour mieux profiter des acquisitions de nouvelles illuminations et de chalets d'exposition.
- Un « food-truck » de spécialités réunionnaises demande l'autorisation de s'installer sur le domaine public. L'accord de principe est donné, reste à définir un jour d'occupation.
- Jean Mangion présente la proposition de « Campus des territoires » - établissement de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur, au service de la formation des élus locaux - d'organiser gratuitement une formation aux élus d'une demi-journée sur les problématiques du territoire (à définir avec eux). La date du 21 janvier est retenue.

La séance s'achève avec une surprise pour les élus du CMJ : ils sont invités à passer la journée vendredi 31 mars 2023 au Sénat à Paris. Une opportunité pour voir de plus près les institutions de notre pays. Le verre de l'amitié clôt cette ultime séance de 2022.